



Association Française du Cane Corso

Association spécialisée de race

Club officiel, affilié à la Centrale Canine reconnue d'utilité publique, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Siège social : 1610, route de la Bastide, Les Croyes - 84240 GRAMBOIS

Président : Dominique VIZZARI – 06 81 58 41 36 – dviz@wanadoo.fr

www.clubofficiel-canecorso.fr

Le Test d'Aptitudes à l'Endurance (T.A.E.)

Organisation :

Le test doit être effectué sous une température maximale de 22°C. 12 chiens maximum pour 1 testeur agréé par la Commission Travail et Utilisation. Au-delà, un 2ème testeur est nécessaire. La présence d'un vétérinaire est également à prévoir. L'épreuve doit se dérouler sur des routes et des chemins de nature variée.

Déroulement du T.A.E.

Au début du test, le testeur accompagné du responsable de l'épreuve, vérifie l'identité des chiens présentés et s'assure de leur bonne condition apparente. Ceux qui paraissent déjà fatigués ou hors de forme sont alors à exclure. Une fois le départ donné, le chien, en laisse et sous contrôle permanent du maître, doit trotter, à côté ou devant son conducteur (lui-même à pied, à vélo ou sur un autre engin non motorisé), sur une distance de 12 km, à une vitesse minimale moyenne de 10km/heure, avec une pause de 10 minutes à mi-parcours. Un contrôle vétérinaire est effectué à chaque étape (départ, pause, arrivée). Le chien ne doit jamais se trouver en état d'épuisement. Le testeur et le vétérinaire accompagnent les participants (à pied, à vélo ou en véhicule). Dans tous les cas, un véhicule aménagé est à disposition de la colonne afin de pouvoir ramener un chien (ou un conducteur) qui ne serait pas en état de continuer l'épreuve dans de bonnes conditions.

Au cours du test, les conducteurs doivent faire preuve de sportivité. Tout comportement inamical ou atteinte au règlement peut conduire à l'exclusion. La décision d'exclure un candidat appartient au testeur et au vétérinaire ; elle est inattaquable et sans appel.

Evaluation du T.A.E.

Il n'y a pas d'attribution de points, ni de notes. On attribue seulement les mentions "Admis" ou "Refusé". Sont refusés à l'issue du test, les chiens qui manquent de tempérament et de dureté, qui montrent des signes de fatigue excessifs ou inhabituels et qui ne peuvent respecter le rythme moyen de 10 km/heure. Un chien qui se montrerait exagérément agressif et hors de contrôle doit également être exclu. Il est autorisé 3 présentations pour le test d'endurance. Si lors du dernier essai, le chien est "Refusé", il sera alors reconnu définitivement "Inapte" au T.A.E.

Modalités

- Les épreuves T.A.N., T.A.T. et T.A.E. peuvent avoir lieu lors des RE, NE, et des JACC organisées par l'A.F.C.C.
- Accessible au chien LOF avec Test de Sociabilité (T.S.) ou C.S.A.U., âgé de 15 mois minimum le jour de l'épreuve.
- Les chiens doivent être en parfaite santé et bien entraînés. Les chiens malades ou qui ne semblent pas en bonne condition, les chiennes en chaleurs, gestantes ou allaitantes, ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.
- Le testeur est un membre de la Commission Travail et Utilisation ou un testeur d'une autre association de race habilitée TAE. Dans tous les cas, un représentant de l'Association Française du Cane Corso doit être présent jusqu'à la fin de l'épreuve pour que le TAE soit validé.
- Il n'y a pas de notes. Les résultats sont "Admis", "Refusé" (une présentation ultérieure reste possible) ou "Inapte" (le candidat est définitivement refusé).
- Lorsqu'on est "Admis", on reçoit un diplôme délivré par la Commission Travail et Utilisation.
- Les résultats des postulants sont publiés sur le site et dans la revue de l'AFCC.
- La participation à ces épreuves est une décision du propriétaire. Si des dommages survenaient au cours de l'épreuve au chien ou à son conducteur, le club ou l'organisateur ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables.